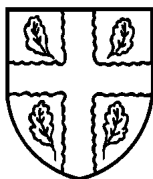


COMMUNE DE THÔNEXConseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du 10 mai 2005

Sont présents :

- M. Claude DÉTRUCHE, Maire
 Mme Isabel ROCHAT, Conseillère administrative,
 M. Philippe DECREY, Conseiller administratif
- Mme Doris CONSTANTIN, Présidente du Conseil municipal
 Mmes DESPLAND, EGGER, JAQUET, KABY, NOTARO, STROUMZA et TOMASINI.
 MM. AGRANIOU, CASTELLI, DROZ, EHINGER, FAVRE, FISCHER, FORTE, GAUTIER, GRANDGIRARD, GUARINO, LOUTAN, STARK, THURRE, UEHLINGER, VACHERON et WALTER.

Excusé :

- Mme CASADEI
 MM. FROSSARD, HYDE

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2005.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Crédits budgétaires supplémentaires 2004. Discussion. Vote. **(DA-05-10)**
6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2004. Discussion. Vote. **(DA-05-11)**
7. Comptes 2004 de la Fondation communale pour le logement. Discussion. Vote. **(DA-05-12)**
8. Projet de résolution (point non traité lors de la séance du 12 avril 2005)
 - 8.1. Déposé dans le délai légal par M. Guy Loutan, Conseiller municipal, intitulé : « Pour une levée des déchets ménagers plus silencieuse, centralisée, rationnelle, rapide et donc économique dans les quartiers de villas. Et d'immeubles aussi, pourquoi pas ? ». Discussion. Vote. **(RM-05-03)**

9. Demande d'un crédit de Fr 1'712'000,- en vue de la rénovation et l'amélioration du complexe de la piscine extérieure. Discussion. Vote. **(DA-05-13)**
10. Petite enfance :
 - 10.1. Projet de délibération : « Pour la création d'un fonds destiné au financement des infrastructures de la petite enfance et pour la mise en place d'une politique dynamique de la petite enfance ». Discussion. Vote. **(DM-04-08)**.
 - 10.2. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mmes Doris Constantin, Angela Notaro, Jacqueline Tomasini et M. Fabiano Forte, Conseillers municipaux ayant comme titre : « Donnons les moyens nécessaires à la Fondation en faveur de la jeunesse de mener à bien sa politique ». Discussion. Vote. **(MM-05-02)**.
11. Demande d'un crédit d'étude de Fr 82'000,- en vue de la réfection et de l'aménagement de mesures de modération du trafic au chemin du Foron. Discussion. Vote. **(DA-05-14)**
12. Demande d'un crédit d'étude de Fr 110'000,- en vue de l'acquisition d'un pavillon scolaire, actuellement propriété du DAEL, dans le cadre des travaux de démolition et de reconstruction de l'école Marcelly. Discussion. Vote. **(DA-05-15)**
13. Projet de résolution déposé dans le délai légal par M. Guy Loutan, Conseiller municipal concernant : « la prévention des troubles auditifs à long terme par une gestion raisonnable du bruit lors des manifestations publiques à Thônex. Discussion. Vote. **(RM-05-04)**. Projets de délibération.
14. Propositions du Conseil administratif.
15. Questions écrites.
16. Propositions individuelles et questions.
17. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2005 au 31 mai 2006. Discussion. Vote. **(DA-05-16)**

*

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 avril 2005

Page 490 1^{er} § :

Mme Jaquet demande que son intervention soit modifiée de la façon suivante :

« ...il nous a tout de même été dit, en commission, que le bois est moins polluant, le gaz est une énergie fossile et le restera longtemps, car le bio gaz est une énergie, qui n'est pas au point que ce soit pour les installations ou pour l'approvisionnement. Au niveau prix, le bois et le gaz se valent, mais l'on sait que le gaz augmente en fonction du prix du fioul. Cela dit, je rejoins les propos de M. Grandgirard concernant les coûts d'entretien. Une collectivité publique doit faire des efforts en faveur des énergies renouvelables, si l'on veut que celles-ci se développent. ».

Page 482, 7^e §

M. Vacheron demande de changer le mot « surcroîts » par « *des surcoûts* » dans la phrase suivante :

« Les mandataires nous ont démontré que le respect des normes liées à ce concept impliquait d'importantes contraintes et des surcoûts non-négligeables. »

Suite à ces interventions le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par 22 voix « pour » et 2 abstentions.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Mme Constantin, Présidente, porte à la connaissance des Conseillers les communications ou courriers suivants :

2.1. Mme Evelyne Despland, Conseillère municipale, a informé le service des votations et élections qu'elle désirait mettre un terme à son mandat au 15 juin 2005.

– Mme la Présidente remercie Mme Despland pour son engagement durant ces années passées au sein du Conseil.

2.2. Me Marc Muller nous a fait parvenir copie d'un courrier qu'il a envoyé au DAEL concernant le plan de site de Villette.

2.3. A 23h. nous passerons au point 14 de l'ordre du jour : « *Propositions du Conseil administratif* ».

3. Communications du Conseil administratif

3.1. M. Claude Détruche, Maire

3.1.1. Chantiers en cours

Trois chantiers sont actuellement en cours au centre de la commune.

Il s'agit :

- l'aménagement de la place de jeux derrière la salle des Fêtes,
- des giratoires de la route de Jussy,
- du parking à vélos de Moillesulaz.

Ces trois réalisations devraient être terminées avant cet été.

3.1.2. Collecteurs ch. des Mésanges et des Pinsons

La commission de l'Environnement va être saisie de ce dossier concernant la mise en séparatif de ces collecteurs.

3.1.3. Chaufferie de l'école Adrien-Jeandin

Ce groupe scolaire est actuellement chauffé au mazout et la rénovation de sa chaufferie nous est imposée pour l'année 2006.

Dans un proche avenir un dossier vous sera présenté et nous allons profiter d'étudier la possibilité de chauffer ce bâtiment au gaz voire au bois.

3.1.4. Environnement

Depuis quelques jours les véhicules du centre de voirie circulent avec des autocollants « *Je roule écologique* » car nous avons décidé de passer à un type de carburant bio-diesel. Nous sommes la première commune, après la ville de Genève, à utiliser ce type de carburant. Ce système réduit de 80% le rejet de CO₂. De plus, le prix est inférieur de 4cts par rapport au diesel habituel.

3.1.5. Sport

Lors du 1^{er} tournoi intercommunal de football, notre commune a terminé à la 3^{ème} place. Je profite de remercier, ce soir, les sept participants à cette manifestation.

3.1.6. Répartition des charges du Conseil administratif

A partir du 1^{er} juin M. Philippe Decrey prendra le titre de Maire, Mme Isabel Rochat deviendra vice-présidente du Conseil administratif et moi-même j'occuperai la place de membre.

3.2. M. Philippe Decrey, Vice-président du Conseil administratif

3.2.1. Traversée de la route Blanche

Après 23 mois d'attente, le passage pour piétons va devenir fonctionnel d'ici la fin du mois de mai. Le Conseil administratif a dû envoyer 17 lettres aux services de l'État pour arriver à ce résultat.

Dès la mise en service de cet équipement deux patrouilleuses vont être affectées à cette traversée. Une circulaire sera envoyée aux parents.

3.2.2. Circulation et transports sur la rive gauche

Une étude a été lancée par le groupement des communes « Arve-Lac » car il n'y a rien de fait à ce sujet par les services de l'État ceci malgré les divers projets de densifications prévus dans la région.

3.2.3. Exposition CEVA

Je vous rappelle cette exposition qui se déroule à la salle des fêtes jusqu'au 13 mai. Le vernissage aura lieu demain en compagnie de M. Robert Cramer, Conseiller d'État.

3.2.4. 35^{ème} anniversaire du jumelage

A ce jour, 251 personnes se sont inscrites pour le déplacement du 20 au 22 mai dans notre commune jumelle.

3.3. Mme Isabel RoCHAT, Conseillère administrative

3.3.1. Écoles

A la rentrée, deux classes seront transférées de l'école du Bois-Des-Arts à l'école Adrien-Jeandin. Nous sommes particulièrement heureux que la nouvelle traversée dont parlait M. Decrey devienne effective.

3.3.2. Agenda 21

Deux écoles vont faire partie du concept « Guide de l'Agenda 21 ». Ceci s'inscrit dans les deux projets qui sont actuellement en cours de réalisation dans les écoles concernant le développement durable.

Le guide, qui sera élaboré, sera ensuite distribué dans toutes les écoles du canton et concernera la manière d'aborder certains aspects de l'Agenda 21 à travers l'école.

Il est à relever que cette action est cantonale alors que l'autre qui touche toutes nos écoles est communale.

3.3.3. Urbanisme

Un atelier du PAC MICA s'est déroulé le 19 avril au DAEL. A cette occasion les personnes mandatées par les HUG ont pu développer leur projet relatif à la zone sanitaire qui va doubler et passer à 80.000 m².

3.3.4. Débat public

La Tribune de Genève organise un débat public, le lundi 6 juin à la salle des fêtes à 20h., sur le développement des Communaux d'Ambilly. Ce débat aura lieu en présence de M. Laurent Moutinot, Conseiller d'État ainsi que les autorités des communes de Puplinge et de Thônex.

3.3.5. Projet de déclassement des communaux d'Ambilly

Les observations nous ont été envoyées par le DAEL et nous sommes donc appelés à préavisier ce projet lors de la séance du 21 juin prochain.

4. Rapport des commissions

Mme la Présidente passe la parole aux Présidents des commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions de leur rapport :

4.1. M. Pascal UEHLINGER, Président de la commission de l'Urbanisme & Développement durable, séance du 21 avril 2005 :

1. Analyse du « Bilan de durabilité 2004 » établi par l'entreprise MANECO.
Ce bilan a été mis sur le site internet de la commune et les gens ont la possibilité de faire des remarques. Prochainement des CD-ROM seront disponibles à la réception de la Mairie.
2. Propositions d'actions à entreprendre par la commune.
Il est relevé que certains points, faisant partie de cette étude, ne sont pas ou peu du ressort de la commune et que nous ne pourrions pas entreprendre de mesures concrètes.

Il est demandé aux différents partis de faire part de leurs propositions suite à l'étude de ce bilan. Pour sa part M. Meystre de la société MANECO ira rencontrer une série d'associations afin de connaître leurs positions à ce sujet.

4.2. M. José FISCHER, Président de la commission de la Culture, Loisirs & Jumelage, séance du 26 avril 2005 :

La séance a eu lieu en présence de M. Decrey, Conseiller administratif, M. Guex secrétaire général, de M. Diserens services généraux, ainsi que de notre mandataire M. Héritier.

Au point 1 : le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2005 a été approuvé par 7 oui et 2 abstentions.

Le point 2 de l'ordre du jour concernait l'évolution de la politique culturelle thônésienne 2005-2010. M. Héritier nous a fait une description détaillée de ses projets, accompagnée d'un solide document, dont la qualité a été relevée par l'ensemble des commissaires présents et suivie d'un débat nourri.

Il a toutefois été précisé par le Conseil administratif qu'il n'était pas demandé de vote ce soir là, le but étant d'obtenir les réponses aux questions que se posent les commissaires et permettre de transmettre ces remarques aux différents groupes politiques.

Une nouvelle discussion aura lieu le 17 mai prochain, qui sera suivie d'un vote concernant ce concept, qui devrait si possible permettre de présenter ce sujet au conseil municipal du 21 juin prochain.

Le point 3 concerne la demande de subvention pour 2005 du groupe théâtral ADOSCENE. Après discussion, celle-ci est reconduite sur la base de l'année écoulée à l'unanimité.

Au point 4, divers, il est demandé par un commissaire des informations sur le comité des fêtes.

Le Président répond que le comité est composé actuellement de 11 membres bénévoles dont 2 sont membres du Conseil municipal, soit le président et la vice présidente de la commission de la culture.

Il est précisé que 5 à 6 manifestations sont organisées et reconduites chaque année en cas de succès. Pour cette année sont prévus. Le concert de Charlie Mc. Coy et le Old-School Band qui ont déjà eu lieu, la fête du jumelage à Graveson en mai, ainsi qu'en automne, la fête de la choucroute, le concert de Noël à l'église de Thônex ainsi que le marché de Thônœl sur la place du Chêne-Vert.

4.3. Mme Anne-Marie JAQUET, Présidente de la commission des Écoles & Jeunesse, remarques suite à la visite du groupe scolaire Marcellly-Tronchet :

Après une intéressante visite guidée de l'école Marcellly-Tronchet nous nous sommes retrouvés pour une discussion avec Mme Rochat, Conseillère administrative, les maîtresses de l'école et le concierge.

Depuis 3 ans nous constatons que le nombre d'élèves diminue dans le nord de la commune. A Marcellly il y a eu 20 élèves de moins ces 2 dernières années et à la rentrée 2005 cela se confirmera. Il y a plus d'enfants de 6^{ème} qui s'en vont que d'inscriptions en 1^{ère} enfantine. 3 départs d'enseignantes sont annoncés pour cette fin d'année (1 en retraite et 2 pour raisons de carrière).

Pour des raisons budgétaires cantonales le poste d'activités créatrices n'a pas été repourvu l'an passé et ne le sera pas prochainement, nous le regrettons.

Les classes en duo sont très appréciées des enseignants, des parents et des enfants. Cela consiste à 2 instituteurs à 50%. par contre, les 75% et 25% le sont beaucoup moins.

Les incivilités et les vols ne sont heureusement pas en augmentation.

La démolition-reconstruction de l'école préoccupe déjà les parents. Une séance d'information s'imposera en temps voulu, car les 2 ans de travaux demanderont beaucoup de compréhension de part et d'autre.

M. Rech, concierge, estime préférable que le logement du concierge reste dans l'enceinte de l'école, car en dehors du travail de nettoyage, il a une relation importante et sociale avec les enfants, car différente des institutrices.

5. Crédits budgétaires supplémentaires 2004. (DA-05-10)

Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative chargée des Finances :

- Ces crédits budgétaires supplémentaires ont été analysés par la commission des Finances. Le montant total de ces derniers est de Fr 2'098'539,20. Il est à relever que le poste « remises et irrécouvrables » de la fonction 90 s'élève à lui seul à Fr 1'340'967,65

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 19 avril 2005 :

- *Après une étude approfondie des différents postes, la commission des Finances a accepté ces crédits budgétaires à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Fischer fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

La fraction radicale au vu et lu de la liste de ces crédits supplémentaires pour l'exercice 2004 ne peut que constater une nouvelle fois que les dépenses de la commune de Thônex sont bien maîtrisées, elles ne représentent en réalité que Fr 605'562,- au total, dont Fr 196'700,- ont déjà été votés en 2004.

Par contre, il n'en est pas de même pour les postes « Remises et irrécouvrables », pertes sur débiteurs ainsi que « Rétrocession aux communes frontalières » qui représentent à eux seuls le 73% des dépassements de crédits.

Ces postes font le « yo-yo » d'une année à l'autre et cela démontre une nouvelle fois que l'État n'est pas en mesure d'estimer ces postes avec un peu plus de précision. Cela est regrettable pour les communes qui, elles, gèrent les dépenses au plus près de leur budget.

Exemple : pour 2003 rétrocession aux communes françaises budget Fr 430'000,- aux comptes Fr 808'000,- budget pour 2004 : Fr 470'000,- et pour 2005 : Fr 1'000'000,-.

Il existe donc là un manque flagrant d'informations de la part du Département des Finances.

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien votera ces crédits budgétaires supplémentaires. Ces dépassements nous démontrent que le Conseil administratif a des axes politiques clairs. Ces dépassements sont également le reflet des votes de notre Conseil municipal. Le groupe démocrate-chrétien remercie le Conseil administratif pour sa vision ainsi que pour la tenue de sa ligne directrice.

M. Favre fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Une seule commission des finances a suffi pour l'étude de détails des crédits budgétaires supplémentaires et des comptes de fonctionnement 2004. Il est important de relever ce qui peut sembler à priori un détail, et un soulagement aussi, car il reflète la qualité de la gestion financière de la commune, la transparence et l'information immédiate que nous recevons de la part du Conseil administratif ainsi que de l'équipe de M. Guex, secrétaire général. Que tous soient ici remerciés pour leur engagement et leur travail studieux.

Une seule commission, en effet pour établir un constat évident des crédits budgétaires supplémentaires qui se composent en somme de 3 volets bien distincts pour un total de Fr 2'295'239,-.

- a) les rubriques 90, correspondant globalement aux impôts: il est effrayant de constater que les irrécouvrables augmentent pareillement. Il est bon de rappeler que l'État comme les Communes « distribuent » ce qu'ils reçoivent. S'acquitter de l'impôt n'est pas seulement une obligation mais un devoir de solidarité. Car il s'agit tout de même de Fr 1'833'107,- représentant 80% des crédits supplémentaires à voter ce soir !
- b) Ensuite les crédits votés par le conseil municipal eux, ascendent à Fr 196'700,-
- c) Le solde des crédits supplémentaire de fonctionnement se monte donc à Fr 265'432,- soit moins de 1% du compte de charges global ce qui est pour le moins plus qu'acceptable.

Au vu de ce qui précède, et sans réserves, le groupe libéral approuve les crédits budgétaires supplémentaires.

La parole n'étant plus demandée, M. Roland Droz, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 28 avril 2005,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 23 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2004 suivants, pour un montant total de Fr 2'098'539,20 (deux millions nonante-huit mille cinq cent trente-neuf francs et vingt centimes), soit :

01.310	Annonces dans la presse	Fr	333,60
05.309	Autres charges du personnel	Fr	1'185,30
05.310	Fournitures de bureau, imprimés, journal Le Chênois	Fr	46'357,95
05.311	Acquisition de matériel	Fr	4'861,65
05.315	Abonnements et entretien des machines	Fr	3'861,75
05.316	Rank Xerox, leasing et tirages	Fr	6'352,--
05.318	Honoraires et prestations de service	Fr	9'396,56

08.311	Acquisition de matériel et de mobilier	Fr	7'463,50
10.310	Imprimés (documents d'identité)	Fr	78'466,45
10.317	Frais de déplacement et de formation	Fr	667,--
11.309	Autres charges de personnel	Fr	6'425,70
11.310	Fournitures de bureau et imprimés	Fr	1,45
11.315	Entretien de parcomètres et émetteurs-récepteurs	Fr	5'417,10
11.316	Leasing du véhicule de service	Fr	617,20
11.317	Frais de déplacements	Fr	374,65
11.318	Prestations de services	Fr	1'040,85
14.310	Fournitures de bureau et imprimés	Fr	2'214,45
14.311	Acquisition de matériel	Fr	20'048,35
21.316	Locations diverses	Fr	2'624,65
21.318	Prestations de tiers	Fr	23'428,35
30.318	Frais d'étude relative à la politique culturelle de la commune	Fr	69'221,10
34.309	Autres charges de personnel	Fr	2'139,35
34.310	Fournitures de bureau, imprimés	Fr	1'098,35
34.314	Entretien des bâtiments	Fr	11'804,05
34.365	Subventions aux sociétés sportives	Fr	1'358,70
35.314	Entretien des bâtiments	Fr	29'802,70
35.315	Entretien du mobilier et du matériel	Fr	350,25
35.318	Prestations de services	Fr	161,45
35.351	Participation au salaires des moniteurs	Fr	20'999,--
54.319	Parlement des jeunes	Fr	303,--
54.352	Activités parascolaires	Fr	7'538,--
58.318	Prestations de service	Fr	13'280,--
62.306	Vêtements de travail	Fr	33,05
62.311	Acquisition de matériel	Fr	3'495,70
62.314	Entretien de la chaussée	Fr	13'735,45
62.318	Prestations de tiers	Fr	493,50
72.352	Fonctionnement du GICAL	Fr	180,--
78.318	Prestations de tiers	Fr	64'999,70
90.330	Remises et irrécouvrables, pertes sur les débiteurs	Fr	1'340'967,67
90.346	Rétrocession aux communes frontalières	Fr	348'710,03
90.351	Frais de perception	Fr	142'506,80
94.318	Prestations de tiers	Fr	922,84
			Fr 2'295'239,20

A déduire : Crédits votés en 2004 par le CM

- (Rubr. 78.318) ¹ - le 23 mars 2004	Fr	65'000,--
- (Rubr. 21.318) ² - le 11 mai 2004	Fr	10'000,--
- (Rubr. 30.318) ³ - le 11 mai 2004	Fr	40'000,--
- (Rubr. 62.314) ⁴ - le 28 septembre 2004	Fr	51'700,--
- (Rubr. 30.318) ⁵ - le 14 décembre 2004	Fr	30'000,--
		Fr 2'098'539,20

¹ Agenda 21 local

² Fête des écoles

³ Politique culturelle de la commune

⁴ Parking 2 roues

⁵ Évolution de la politique culturelle

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges ainsi que par des plus-values enregistrées aux revenus.

6. Comptes de fonctionnement et d'investissements communaux 2004. (DA-05-11)

Mme Isabel Rochat, Conseillère administrative chargée des Finances, donne des explications sur les résultats des comptes communaux 2004 :

- Sans surprise, les comptes de la commune sont positifs et on peut même dire excédentaires.

Nous aurons l'occasion de revenir plus tard sur l'origine de cet excédent, mais en préambule, laissez-moi vous rappeler certaines grandes lignes qui nous ont conduits à travers cette année, puisqu'en effet, ces comptes sont véritablement les premiers que nous pouvons revendiquer en tant que tels, ceux de l'exercice 2003 étant encore à cheval sur 2 législatures.

En effet, les chiffres qui vous sont présentés ce soir ne sauraient que nous réjouir, même si ceux-ci revêtent un caractère unique et exceptionnel.

Comme vous le savez tous ce résultat est la conséquence de la production fiscale des personnes morales et de la taxe professionnelle. Comme il fallait s'y attendre, cette progression est directement liée à l'installation d'une grande entreprise horlogère sur notre territoire communal.

Il s'agit d'une correction d'impôt 2002 que nous retrouvons aux comptes 2004. Selon le Département des finances, il faut toutefois veiller à ne pas surestimer à l'avenir cet impôt communal, celui-ci étant très volatile puisque calculé sur le bénéfice des entreprises et il ne faut pas non plus négliger leur mobilité qui risque d'être un argument sensible dans le paysage conjoncturel que nous connaissons depuis déjà quelques années.

Vous aurez d'ailleurs l'occasion de le constater en « live » et en image dans la présentation Power point qui va vous être faite en grande première ce soir...

Une brève analyse nous amène à constater que cette année, si les contribuables à travers les impôts des personnes physiques et morales ont joué leur rôle de principaux pourvoyeurs de fonds, bienvenus d'ailleurs, on ne pourra pas compter dessus pour les exercices suivants dans une telle proportion en tout cas.

Il est à signaler également que ce résultat est aussi à mettre sur le compte de notre politique financière stricte et responsable ; en effet, rappelez-vous les débats lors de l'élaboration du budget 2005. A ce jour, les soucis du report des charges est repoussé par le peuple, l'hypothèque s'en trouve pour l'instant levée, mais nous ne pourrions faire l'économie d'un véritable débat sur le système péréquatif, notamment dans le domaine si sensible des charges pesant sur le domaine social.

On le voit aujourd'hui, les résultats positifs de cette politique doivent nous faire réfléchir sur l'avenir de nos investissements, ceux que nous avons déjà votés et surtout ceux qui nous reste à faire. Il conviendra alors de réactualiser le budget 2006 en se rappelant que c'est à partir de l'année prochaine que le poids de ceux-ci se feront sentir, car comme vous le savez tous bien, ce sont les comptes qui dictent la philosophie du prochain budget.

Je relèverai également sans faire preuve d'indécente autosatisfaction que le résultat qui vous est présenté est le fruit d'un bel effort de toute l'administration communale, puisque la comparaison des charges et des revenus attestent une maîtrise des dépenses qui est à relever : 9,3% d'augmentation des recettes pour 4,1% des charges. L'évolution est plus que satisfaisante.

C'est l'occasion pour moi de remercier au nom de mes 2 collègues nos secrétaires généraux et tout particulièrement M. Michel Zeder grâce à qui vous aurez un aperçu visuel de nos résultats, M. Philippe Guex étant bien entendu à la genèse de cette belle collaboration. Qu'ils en soient ici tout particulièrement remerciés, comme tous nos collaborateurs « de l'ombre » qui oeuvrent chaque jour pour le donner le meilleur d'eux-mêmes pour qu'il fasse bon vivre sur votre commune. L'examen des comptes n'est pas celui du budget et ce n'est pas ce soir que nous parlerons de la valeur du centime... Toutefois, j'entends certains me prédire l'avenir et à ceux-ci je dirai que l'analyse des résultats nous permet de ne pas exclure l'éventualité d'une baisse du centime mais c'est une autre histoire.

Une présentation « Power Point » de certains tableaux comparatifs est exposée et commentée par Mme Rochat. (voir tableaux en annexe)

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 19 avril 2005 :

- *Après l'étude complète de ces comptes la commission les a acceptés à l'unanimité.*

La discussion est ouverte :

M. Forte : les explications données ce soir ont été plus que limpides. Elles l'étaient également lors de la commission des Finances qui a abouti à ce vote unanime. Le groupe démocrate-chrétien acceptera ces comptes 2004.

Toutefois, la question du centime additionnel indique qu'il faut faire preuve d'une certaine prudence car des discussions concernant des transferts de charges aux communes ont repris lundi entre l'Association des Communes Genevoises et l'État. La taxe professionnelle fait également l'objet de beaucoup de critiques, la Chambre de Commerce, la Fédération des Entreprises romandes appellent à la suppression pure et simple de cet impôt. Tout ceci me fait dire que l'on ne peut pas, ce soir, décider d'une éventuelle baisse du centime additionnel.

M. Grandgirard fait la déclaration suivante au nom du groupe radical :

Le groupe radical a pris connaissance des comptes de fonctionnement et d'investissements de la commune pour l'année 2004.

Le groupe radical tient à féliciter le conseil administratif et l'ensemble de l'administration communale pour l'excellent travail effectué.

Tout particulièrement la qualité de la présentation des comptes, le rapport concernant les justification des dépassements budgétaires

Ces documents nous ont permis une étude rapide et efficace de l'ensemble du compte rendu financier 2004.

Nous soulignons la maîtrise des charges sur l'ensemble des postes que notre commune contrôle. Nous tenons à faire remarquer que concernant le poste 90 (Impôt) : ces chiffres sont fournis en partie par l'État et représentent un excédent de charge de Fr 1'832'000,-. Si nous excluons ce poste les charges sont inférieures de Fr 800'000,- aux prévisions budgétaires 2004.

Concernant les revenus, les embellies constatées en 2001, 2002, 2003 se confirment en 2004 comme nous le pressentions lors de l'établissement du budget 2004 au cours duquel nous avons proposé une baisse du centime, laquelle fut refusée. Aujourd'hui nous constatons un excédent de revenu de Fr 2'730'000,- auquel il faut ajouter une provision supplémentaire de Fr 1'340'000.- soit plus de Fr 4'000'000,- de boni.

Concernant les investissements nous avons budgétisé Fr 425'000,-. Nous n'avons investi au cours de l'année 2004 que Fr 1'750'000,- soit Fr 3'680'000,- de moins que prévu. Nous regrettons cet état de fait car nous prenons du retard concernant les objets à réaliser. Nous espérons que ce retard sera comblé au cours de cette année.

Le groupe radical votera l'ensemble des comptes de fonctionnement et d'investissement.

M. Favre fait la déclaration suivante au nom du groupe libéral :

Comme nous l'avons relaté au point des crédits budgétaires supplémentaires, le groupe libéral relève l'excellente gestion des comptes communaux par notre Conseil administratif en regard du budget établi. L'excédent de revenu surprenant et de taille démontre encore une fois que l'administration fiscale cantonale peine lamentablement dans ses estimations. 10% sur un budget de 27 mio pour une seule commune ! Il est difficilement imaginable ce que cela représente au niveau du canton avec une marge d'imprécision de cette valeur. Aujourd'hui positif cet écart peut être demain négatif, comment des élus municipaux peuvent-ils assurer leur politique, quelle qu'elle soit, sur des données aussi erronées? Nous n'allons pas développer la question du centime additionnel, ce débat aura lieu lors de l'établissement du prochain budget. En effet, les comptes sont un constat, le budget une perspective, rendez-vous cet automne.

Les engagements financiers importants auxquels la commune de Thônex va être prochainement confrontée sont connus de tous. Le bas de laine que constitue aujourd'hui notre fortune nette, encore augmenté maintenant par cet excédent de revenu, va rapidement s'effiler. Si les collectivités publiques ne peuvent et ne doivent thésauriser, elles ont par contre l'obligation de prévoir l'avenir. A Thônex, l'avenir est connu et son coût aussi.

Le groupe libéral approuve donc ces comptes de fonctionnement en saluant encore une fois, la clarté, la rigueur et l'élan de notre conseil administratif, en particulier Isabel RoCHAT, déléguée aux finances. L'Administration communale dirigée par M. Philippe Guex reçoit nos compliments pour la qualité des documents et la gestion journalière des deniers publics. Merci à tous.

M. Vacheron fait la déclaration suivante au nom des socialiste-verts :

Le groupe des Socialistes et Verts tient tout d'abord à remercier l'administration municipale et le Conseil administratif pour sa présentation claire et complète des comptes 2004. Ceux-ci donnent une bonne vision des dépenses de la commune dans ses divers domaines de prestations.

En préambule, on ne peut bien sûr que se réjouir de l'important excédent de revenu qu'ils enregistrent et relever que la situation financière de la commune demeure pour l'instant saine.

En parallèle on mettra cependant en évidence le très bas niveau des investissements qui doit être considéré comme un report de dépenses sur les prochaines années, vu les importants projets actuellement en cours ou prévisibles. L'actuelle santé financière de la commune est donc relativement fragile et il faudra s'en souvenir au moment de fixer le niveau des centimes additionnels dans le budget 2006.

On mettra encore en évidence que l'excédent de revenu est en bonne partie dû à un rendement de l'impôt nettement plus important que prévu, mais l'expérience passée nous a montré les écarts souvent considérables et peu explicables qui peuvent se produire d'une année à l'autre. On remarquera également l'augmentation considérable du poste 90.330 « remises et irrécouvrables » pertes sur débiteurs. A l'évidence un nombre toujours plus grand de contribuables éprouve de sérieuses difficultés à payer leurs impôts. Considérant l'évolution prévisible de notre société il est évident que ce phénomène ne pourra que s'accroître. Nous nous posons la question de savoir ce que le Conseil administratif compte mettre en œuvre pour maîtriser au mieux ce phénomène.

Ces éléments doivent nous inciter également à la prudence.

La plupart des rubriques de ces comptes n'appellent pas de notre part de remarques particulières. Il en est deux cependant qui demandent quelques commentaires :

D'abord la rubrique 58 - aide sociale - qui voit les dépenses chuter de plus de Fr 130'000,- entre 2003 et 2004, alors que le nombre de personnes en difficultés ne cesse d'augmenter. Certaines explications ont été données à la commission des Finances ; elles ne nous paraissent pas totalement satisfaisantes. Certes, des institutions supra-communales ou cantonales comme le CASS ou l'Hospice Général apportent une aide appréciable dans bien des cas. Mais ces institutions ne remplaceront jamais un service social de proximité, attentif aux besoins pas toujours clairement exprimés, des personnes qui se situent dans son environnement immédiat.

Nous plaillons donc pour la création d'un véritable service social communal, dotés de moyens humains financiers lui permettant d'être pleinement efficace. Nous ne manquerons pas de revenir prochainement sur ce sujet.

En ce qui concerne maintenant la rubrique 72 - traitement des déchets - on constate que la politique plutôt volontariste affichée dans le budget 2004 ne s'est pas véritablement concrétisée. En effet, alors que le budget prévoyait une baisse des dépenses dans la levée des ordures ménagères (-Fr 32'000,-) et la levée des gros objets (-Fr 4'000,-), signe d'une amélioration du tri des déchets, ces rubriques ont en réalité augmenté respectivement de Fr 2'400,- et Fr 10'000,-. Certains signes semblent cependant encourageants. Les frais de levée du papier, et surtout des déchets de jardins augmentent également de manière significative. On peut espérer que ces augmentations sont le reflet d'une meilleure récupération et non d'une simple augmentation de frais. Manifestement, on peut encore faire mieux dans ce domaine sensible.

Pour terminer, nous voulons relever l'évolution positive, dans notre commune, de deux domaines qui nous tiennent à cœur, évolution déjà bien visible dans ces comptes 2004.

Thônex devrait en effet se doter prochainement d'une véritable politique culturelle qui ne pourra que dynamiser et enrichir la vie de ses habitants, voire de toute la région environnante. Parallèlement, notre commune va résolument orienter sa politique dans la perspective de l'Agenda 21, ce qui devrait contribuer à une évolution harmonieuse, à la fois respectueuse de l'environnement et des humains qui l'habitent.

Dans ces deux domaines, notre commune va clairement dans le bon sens et on ne peut que remercier le Conseil Administratif de s'être résolument engagé dans ces domaines essentiels. Notons cependant que, dans les deux cas, c'est notre groupe qui a apporté l'impulsion première, à travers une initiative et un projet de résolution.

En conclusion, notre groupe votera ces comptes 2004, en remerciant toutes les personnes qui ont contribué à leur bonne tenue.

M. Stark fait la déclaration suivante pour le groupe radical :

Il y a lieu de se réjouir du résultat final de l'exercice 2004 et de constater que lors de la séance du conseil municipal du 16 novembre 2004 le groupe radical pour le budget 2005 aurait dû proposer une diminution du centime additionnel nettement plus importante au lieu d'une diminution de celui-ci de 1ct. Il est à rappeler que lors de cette séance, le conseil municipal avait refusé cette diminution par 19 voix contre et 6 voix pour.

En 2003 pour le budget 2004 nous avons déjà proposé une diminution du centime additionnel. Avec les comptes qui nous sont remis aujourd'hui, il ne faut que confirmer notre position. Puisque nous avons perçu pour l'exercice 2004 7,35cts additionnel en trop, soit Fr 4'072'961,57.

Nous espérons que lors de l'établissement du budget 2006, ce conseil municipal prendra en compte nos remarques et qu'il ne sera pas « frileux » pour décider d'une diminution du centime additionnel.

La parole n'étant plus demandée, Mme Evelyne Despland, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2004, qui comprend le compte de fonctionnement, le compte des investissements, le bilan et les tableaux demandés par le département,
- Vu le rapport favorable de la commission des Finances du 19 avril 2005,
- Par 23 voix, soit à l'unanimité,

Le Conseil Municipal
D é c i d e

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2004.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2004 pour un montant de Fr 27'083'352,24 aux charges et de Fr 29'815'346,14 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr 2'731'993,90.
3. D'approuver le compte d'investissement 2004 pour un montant de Fr 2'180'955,91 aux dépenses et de Fr 436'465,45 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr 1'744'490,46.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr 1'744'490,46 par l'autofinancement à raison de Fr 7'833'753,85 au moyen de la somme de Fr 5'101'759,95 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr 2'731'993,90 l'excédent de financement s'élevant à Fr 6'089'263,39.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr 2'731'993,90 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2004.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2004, totalisant à l'actif un montant de Fr 135'067'473,74 qui se compose de :

– Patrimoine financier	Fr 62'963'929,41
– Patrimoine administratif	Fr 72'103'544,33
Total de l'actif	Fr 135'067'473,74

./.

et au passif un montant de Fr 135'067'473,74 qui se compose de :

– Engagements courants et passifs transitoires	Fr	2'554'173,25
– Dettes à moyen et long terme	Fr	7'550'000,--
– Engagements envers des entités particulières	Fr	1'724'546,50
– Provisions	Fr	8'028'116,04
– Engagements envers les financements spéciaux	Fr	12'285'356,34
– Fortune nette	Fr	<u>102'925'281,61</u>
Total du passif	Fr	135'067'473,74

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2004 à Fr 23'190'513,56.

7. Comptes 2004 de la Fondation communale pour le logement. (DA-05-12)

M. Claude Détruche, Maire et Président de la Fondation, donne des explications sur les comptes de la Fondation communale pour le logement :

- Tout le monde a pris connaissance des comptes de la Fondation qui sont relativement bons pour l'exercice 2004, ceci pour deux raisons : les taux hypothécaires actuellement très bas, le fonctionnement de la Fondation en matière de location, car le taux de vacance des appartements est très faible. Il faut également relever que notre Fondation est active dans les projets de constructions futures de notre commune.

Notre Fondation travaille dans un esprit de concertation et d'innovation avec des charges de fonctionnement défiant toute concurrence. Par égard aux membres de Fondation je fais mention à un avis négatif exprimé, maladroitement, dans un tout ménage destiné à la population, j'aimerais préciser qu'il s'agit là plus d'un reflet rétrograde où le passé a plus de poids que le présent et l'avenir. Il était de mon ressort de faire ce constat.

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 19 avril 2005 :

- *La commission a voté les comptes de la Fondation par 7 voix « pour » et 3 abstentions.*

La discussion est ouverte :

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien votera les comptes 2004 de la Fondation en tenant à souligner l'excellente qualité du travail fourni par le Conseil de Fondation dont certains membres ont des qualités hors pair pour la négociation, notamment pour les prêts hypothécaires ce genre d'action permet de présenter des comptes tels que nous les connaissons aujourd'hui.

M. Loutan : nous accepterons ces comptes malgré que nous ne soyons pas satisfaits par le fait que la fiduciaire qui contrôle ces comptes travaille dans les mêmes locaux que celle qui en tient la comptabilité. Il s'agit là d'une question de principe.

La parole n'étant plus demandée, M. Roland Droz, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu l'article 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu les comptes de l'exercice 2004, présentés par la Fondation communale pour le logement,
- Vu les rapports favorables :
 - de la fiduciaire chargée de vérifier les comptes,
 - du Conseil de fondation,
 - du Conseil administratif,
 - de la commission communale des Finances du 19 avril 2005,
- Par 23 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'accepter les comptes de l'exercice 2004 de la fondation communale pour le logement tels qu'ils lui ont été présentés.

Suite à ce vote une pause de 10 minutes est accordée aux membres de l'assemblée.

8. Projet de résolution (point non traité lors de la séance du 12 avril 2005)

- 8.1. Déposé dans le délai légal par M. Guy Loutan, Conseiller municipal, intitulé : « Pour une levée des déchets ménagers plus silencieuse, centralisée, rationnelle, rapide et donc économique dans les quartiers de villas. Et d'immeubles aussi, pourquoi pas ? ». (RM-05-03)

M. Loutan, auteur du projet de résolution en donne lecture :

En attendant que la nouvelle politique thônésienne de gestion moderne des déchets aboutisse, et considérant :

- que notre commune a la chance d'avoir une grande proportion de ses adresses dans les quartiers de villas ; où les sacs sont relativement légers et peu nombreux par adresse,*
- que les levées d'ordures ménagères ont lieu 3 fois par semaine, alors que d'autres pays relèvent les sacs tous les 15 jours,*
- que les levées commencent à des heures très matinales souvent consacrées encore au sommeil,*
- qu'un camion de 12 tonnes à vide et 24 tonnes en pleine charge est le plus bruyant et consomme le plus lors du démarrage,*
- qu'il est peu rentable de faire freiner puis faire redémarrer 12'000-24'000 kilos de véhicule pour un sac d'ordures ménagères de 2-8 kilos de moyennes dans les quartiers de villas,*
- que les distances entre les entrées des propriétés vont de 12 à très rarement plus de 40-50 m.*

le Conseil municipal demande au Conseil Administratif

- 1. D'étudier pour les quartiers de villas en particulier, mais pourquoi pas aussi pour les immeubles, la possibilité d'organiser les levées plus centralisées, par exemple toutes les 2 entrées ou entre chaque entrée de propriété (ou d'immeuble) chaque fois qu'une proximité suffisante et la place disponible le permettent.*

Commentaire :

Le motif de cette résolution a été de réaliser devant la carte de la commune que la plupart des arrêts du camion de la voirie se situent là où les sacs à ordures sont le plus légers. Et sachant qu'avec des levées si fréquentes (3 par semaine dans notre commune, 2 par semaine en ville de Genève !!!), plus les sacs sont donc légers et moins les habitants ont donc à faire attention à bien gérer leurs déchets et leur tri. Une telle répartition plus centralisée des arrêts permettrait donc de diminuer d'une moitié à deux tiers les arrêts et démarrages, donc le bruit, la consommation d'essence, la pollution et la durée des levées ménagères.

Ceci favoriserait en conséquence des économies pour la commune, tout en permettant plus souvent aux dormeurs de terminer leur nuit paisiblement, le camion ne s'arrêtant plus devant chaque habitation.

Comme nous l'avons dit plus haut, les distances étant souvent courtes entre les propriétés, il suffirait d'informer les habitants de ce que les levées auront lieu au maximum à une entrée sur 2, ou toute autre possibilité. Par exemple on peut envisager de laisser toute liberté aux voisins et concierges de s'entendre pour déposer leurs sacs et bennes devant chez soi, ou devant l'entrée du voisin de droite ou de gauche, ou encore entre chaque entrée, ou laisser décider la commune de ce qui est le plus efficace et pratique.

Les personnes particulièrement motivées pourront même déposer les sacs à une entrée sur 3 !...

Les citoyens pratiquant déjà de cette façon n'ont eu jusqu'à présent qu'à s'en féliciter. Tant sur le plan de leur conscience écologique que sur le plan de la qualité de vie du quartier.

L'expérience personnelle très positive montre que le chauffeur, à force de ne pas voir de sac devant une entrée, n'arrête même plus son camion lorsque exceptionnellement un sac y est déposé !

Pour ce qui est des immeubles pourvus de containers à roulettes, je pense que la consommation du petit tracteur pour amener les bennes à la prochaine place de levée serait aussi certainement rentable, si la place le permet.

Nous remercions Mesdames et Messieurs les conseillers de réserver bon accueil à ce projet, et de le renvoyer au Conseil administratif ou à la commission compétente.

M. Loutan : il a été déposé sur vos places un courrier de Mme Engel, domiciliée au 23, avenue Tronchet, qui appuie mon projet en demandant des levées de déchets moins bruyantes et plus tardives comme s'était le cas dans les années 70. Je demande donc au Conseil administratif qu'il examine si une amélioration peut-être envisagée pour cet immeuble.

La discussion est ouverte :

M. Favre : je regrette, qu'au bout de 2 années passées au sein de ce Conseil, que M. Loutan n'ait pas encore bien compris tous les rouages de fonctionnement de ce dernier. C'est franchement dommage de présenter, à nouveau, une résolution qui doit, comme vous le savez, être votée immédiatement par OUI ou par NON.

Le renvoi en commission n'est donc pas possible. Nous aurions d'autres manières de traiter ce genre de demande mais d'arriver, chaque fois, par petites touches, avec des projets de ce type nous n'arrivons plus à avoir une vision complète et cohérente d'une politique globale. Vous le dites d'ailleurs dans votre introduction « ...en attendant que la nouvelle politique thônésienne de gestion moderne des déchets aboutisse... ». Attendons donc que celle-ci aboutisse et nous ferons à ce moment là d'autres propositions si nécessaire. On ne peut pas fonctionner à chaque fois avec ce type de démarche.

M. Loutan : chaque fois que je lis mon règlement avant de déposer un projet il me semble que j'inverse chaque fois la chose ! Cela dit, j'accepte totalement votre commentaire et je me demande si l'on peut changer quelque chose à ce projet maintenant.

Mme Stroumza : je suis étonnée des arguments développés par M. Favre, car on discute uniquement sur la forme de la proposition qui nous est faite. Cette résolution présente des propositions qui pourraient être intéressantes à étudier par le Conseil administratif et ces dernières pourraient être prises dans le cadre de la nouvelle politique de la gestion des déchets. M. Favre, pouvez-vous me dire, en parlant du fond de cette proposition, s'il y a des problèmes intéressants soulevés dans ce projet, d'autant plus qu'il est soutenu par une habitante de la commune. Ayez le courage de vous prononcer sur le fond et non pas comme d'habitude sur la forme ! Je propose tout de même que l'on passe au vote pour le renvoyer au Conseil administratif.

M. Favre : sur le fond ce n'est pas parce qu'une personne sur la commune qui écrit que le problème devient général. Faisons rouler les camions à 7h.30-8h. quand les gens seront réveillés mais en plein dans le flot de circulation, cela sera amusant ! La demande qui nous est proposée ce soir, là je parle sur le fond, est vraiment une proposition qui est très légère car le fait de relever les déchets dans les quartiers de villas voire dans les immeubles toutes les deux ou trois entrées, il y a certainement d'autres propositions plus importantes que celles-ci à étudier.

M. Loutan : je suis d'accord c'est peut être un détail mais chaque acte politique est un détail. Si l'on fait une prairie naturelle dans un parc ou pas, c'est pas fondamental mais si l'on en fait une, nous aurons des papillons. Donc d'arrêter un camion une fois sur deux plutôt qu'une fois sur une, aura pour conséquence, moitié de bruit, moitié de consommation et gain en temps. De plus, un tel concept est vraiment très facile à mettre en place en collaboration avec notre concessionnaire. La gestion des déchets spéciaux est par contre un travail beaucoup plus important qui nécessite une série d'études. Il ne faut pas confondre une action simple avec la mise en place d'une politique globale en matière de déchets.

M. Grandgirard : vous proposez de regrouper la levée des déchets pour 2 ou 3 villas, je vous précise que dans bon nombre de chemins les déchets sont déjà regroupés pour 10, 15 ou même 40 villas. Vous êtes en train d'enfoncer des portes qui sont déjà ouvertes. Je ne voterai donc pas ce projet de résolution.

M. Forte : le groupe démocrate chrétien ne votera pas ce projet de résolution. Pour ma part, je n'arrive pas à évaluer le problème qui se posera lorsque la commune aura décidé de centraliser la pose des déchets devant l'entrée d'un propriétaire désigné. Le Conseil administratif travaille déjà pour l'amélioration des levées de déchets, il faut donc être patient et attendre le résultat de ces travaux.

Mme Jaquet : j'abonde tout à fait aux propos de M. Forte et en ce qui concerne les immeubles. Je vous signale, M. Loutan, que cela fait longtemps qu'il n'y a plus de levées par immeuble mais par groupe d'immeubles. Habitant le chemin des Deux-Communes, je constate qu'avec trois levées par semaine les containers débordent donc je ne vois pas comment on pourrait envisager de supprimer une levée. J'ai vécu cette situation lorsque le camion ne pouvait pas circuler et de ce fait les containers ne pouvaient pas être relevés, c'était vraiment génial, surtout en été avec les odeurs que cela dégageaient.

M. Uehlinger : allez donc faire un tour au chemin de Bédex, cela fait 30 ans que les propriétaires se sont mis d'accord sur un point de regroupement et cela fonctionne très bien. Si les propriétaires ne sont pas capables de régler ce genre de problème pour leur chemin ce n'est pas à nous, commune, de le faire.

De plus, si tous les Conseillers municipaux commencent à faire des résolutions de deux pages pour un problème qui ne concerne pas l'organe législatif comment allons-nous faire pour gérer le reste. Si vous trouvez que le Conseil administratif n'est pas compétent et ne comprend pas les problèmes il faut lui en faire directement la remarque.

M. Vacheron : beaucoup de personnes critiquent la politique dite : « des petits pas » mais je crois que c'est comme cela que l'on avance. En début de séance, le Conseil administratif nous a informés qu'il avait opté pour le bio-diesel. Il s'agit donc là d'un petit pas qui va faire que, progressivement, la commune va être proche des recommandations de l'Agenda 21. Il s'agit du même type de démarche qui est proposé pour la gestion des déchets.

M. Fischer : au chemin du Foron, où j'habite, les containers sont regroupés pour les deux groupes de quatre immeubles et cela fait 34 ans que cela fonctionne.

Au vote :

- *Le projet de résolution présenté par M. Loutan est refusé par 13 voix « contre », 8 voix « pour » et 2 abstentions.*

9. Demande d'un crédit de Fr 1'712'000,- en vue de la rénovation et l'amélioration du complexe de la piscine extérieure. (DA-05-13)

M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments, donne des explications sur les travaux de rénovation envisagés dans le complexe de la piscine :

- Le point de départ de cette demande était le souci du Conseil administratif concernant l'entretien des plages extérieures de notre piscine. Chaque années des dizaines de milliers de francs étaient dépensés pour des réfections.

Nous avons également décidé de supprimer la buvette extérieure d'une part, à cause de l'état de cette dernière et surtout pour des raisons de sécurité car celle-ci empêchait une vision globale des installations par nos gardiens. L'étanchéité des vestiaires extérieurs était également à l'ordre du jour ainsi que l'amélioration les sanitaires et l'apport d'une meilleure convivialité vers le mur du côté du chemin de Marcelly. La commission des bâtiments n'a pas retenu les travaux prévus pour les vestiaires extérieurs car ces derniers représentaient une somme relativement importante pour une durée assez courte.

M. Olivier Favre, Président de la commission des Travaux & Bâtiments, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 27 janvier 2005 :

- *Étant donné que j'ai déjà fait mon rapport lors de la séance du Conseil municipal du 22 février je vais me contenter de vous rappeler les votes :*
 - *réfection des plages et aménagements extérieurs :*
 - *ce point est accepté à l'unanimité,*
 - *point de vente avec accès aux handicapés :*
 - *ce point est accepté à l'unanimité,*
 - *le mur dit « habité » :*
 - *ce point est accepté par 5 oui et 3 abstentions,*
 - *les vestiaires intérieurs et sanitaires :*
 - *ce point a été ajourné et sera revu lorsque la reconstruction de l'école Marcelly aura été effectuée.*

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 avril 2005 :

- *La commission des Finances s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce crédit de Fr 1'712'000,-.*

La discussion est ouverte :

M. Forte : le groupe démocrate-chrétien tient à remercier les commissaires qui ont accepté de prévoir un accès à la buvette pour les personnes handicapées tel que prévu dans le projet qui nous est présenté. Nous voterons donc ce crédit.

M. Loutan : j'avais évoqué le fait que la pataugeoire soit entièrement entourée de bancs. Nous passons une bonne partie de notre quotidien assis et ceci n'est pas très bon tant pour le dos que pour les jambes. J'avais donc proposé qu'une partie soit prévue sans bancs pour que les personnes puissent être au sol, ce qui est plus reposant et agréable avec des enfants. Je propose donc l'amendement suivant :

- *D'entourer partiellement la pataugeoire avec un banc de façon à ce qui le désire puisse s'asseoir au sol.*

M. Grandgirard : le groupe radical acceptera ce projet selon les plans prévus.

Mme Jaquet : le banc n'empêche pas les personnes de s'asseoir sur le sol si elles en ont envie. Il y a même une tendance à manquer de bancs dans les piscines !

Au vote :

- *L'amendement proposé par M. Loutan est refusé par 14 voix contre, 3 voix pour et 6 abstentions.*

La parole n'étant plus demandée, Mme Evelyne Despland, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

- Vu le crédit d'étude de Fr 68'000,- en vue de rénover et d'améliorer les installations de la piscine extérieure, voté par le Conseil municipal le 11 mai 2004,
- Vu le projet établi par M. Pascal TANARI, architecte,
- Vu le préavis favorable de la commission des Travaux & Bâtiments du 27 janvier 2005,
- Vu le préavis favorable de la commission des Finances du 28 avril 2005,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 23 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr 1'712'000,- en vue de rénover et d'améliorer le complexe de la piscine extérieure.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 1'712'000,- à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude voté le 11 mai 2004 d'un montant de Fr 68'000,- soit au total Fr 1'780'000,- au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de 2006 à 2025.

10. Petite enfance :

- 10.1. Projet de délibération : « Pour la création d'un fonds destiné au financement des infrastructures de la petite enfance et pour la mise en place d'une politique dynamique de la petite enfance ». (DM-04-08).

Mme Isabel RoCHAT, Conseillère administrative, déléguée à la Jeunesse et aux Finances, donne des explications sur ce projet de délibération qui a été renvoyé en commissions des Écoles & Jeunesse et aux Finances, lors de la séance du Conseil municipal du 14 décembre 2004 :

- Si le but recherché par ce projet a été reconnu par toutes et tous autour de cette table, je crois qu'il est néanmoins nécessaire de donner quelques explications.

La première lecture du projet, qui avait été déposé à l'époque, m'avait un peu contrariée dans la mesure où j'avais mis cela sur le compte de la défiance alors que l'on sait que la mise en place de structures pour la petite enfance ne peut pas se faire « d'un coup de baguette magique » compte tenu des frais d'investissements et du coût d'exploitation que cela implique.

Il faut également constater qu'entre le dépôt de ce projet et aujourd'hui les choses ont évolué et qu'un espace d'accueil pour la petite enfance va être créé. La commission ad-hoc Marcelly-Tronchet aura l'occasion d'en parler lors d'une prochaine séance. Les choses vont bon train mais comme tout projet important, celui-ci s'élabore tranquillement. La commission des Écoles a donc constaté que le but de ce projet a été atteint.

Lors de la commission des Finances la question s'est posée de savoir si cette commission était le bon endroit pour traiter ce projet de délibération.

Mme Anne-Marie Jaquet, Présidente de la commission des Écoles & Jeunesse donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 8 mars 2005 :

- *J'ai déjà fait un rapport lors du dernier Conseil municipal. Je vais donc me contenter de vous rappeler les conclusions : après avoir discuté sur l'ensemble des points hormis celui qui touchait la commission des Finances, il a été décidé que ce projet de délibération était obsolète et a été refusé à l'unanimité des présents.*

M. Jean-Claude Grandgirard, Président de la commission des Finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 28 avril 2005 :

- *La commission des Finances a décidé, à l'unanimité, de rejeter ce projet, mais il a été demandé à M. Forte de reformuler une proposition que nous allons traiter ce soir au point suivant.*

La discussion est ouverte :

M. Forte : afin de gagner du temps et compte tenu de ce qu'a dit M. Grandgirard nous retirons ce projet de délibération et proposons de passer directement au point 10.2. de l'ordre du jour.

- 10.2. Projet de motion déposé dans le délai légal par Mmes Doris Constantin, Angela Notaro, Jacqueline Tomasini et M. Fabiano Forte, Conseillers municipaux ayant comme titre : « Donnons les moyens nécessaires à la Fondation en faveur de la jeunesse de mener à bien sa politique ».
(MM-05-02).

Exposé des motifs

Mesdames et

Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Les auteurs de la présente motion tiennent tout d'abord à remercier le Conseil administratif ainsi que tous les groupes politiques du Conseil municipal. En effet, sur le fond du sujet, c'est bien le cas de le dire, nous nous sommes toutes et tous accordé à dire qu'il y avait lieu, par le biais d'un impulse politique affirmé de notre Conseil municipal, de prendre en considération de manière plus marquée les problématiques actuelles liées à la petite enfance (manque de places, etc.).

La délibération de départ, qui n'était peut-être pas satisfaisante sur le plan matériel, juridique et rédactionnel, a eu le mérite d'une part de lancer un débat particulièrement intéressant et d'autre part, à nos yeux l'aspect le plus important, de réunir un consensus politique fort, sur la problématique qui nous occupe, et c'est là le but de tout acte législatif (1).

Cette motion a donc pour but de remplacer le projet de délibération du 14 décembre 2004, tout en gardant sa substance essentielle. Contrairement à la création d'un fonds, elle demande de charger le Conseil administratif, en collaboration avec la commission des écoles & jeunesse, d'étudier, puis de proposer un projet de délibération visant à augmenter la dotation financière annuelle de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex.

Le montant, à définir, ainsi alloué devrait permettre à la Fondation de pouvoir mener à bien tous les projets visant à, par exemple, augmenter l'offre de places pour la petite enfance.

En outre, cette démarche vise également à permettre à la Fondation de pouvoir s'intéresser à la problématique de la petite enfance à Thônex de manière plus générale laquelle ne se limite pas qu'à la seule gestion de la crèche de Chapelly. Nous estimons donc qu'il y a lieu de lui donner les moyens d'appliquer une politique active dans le domaine qui l'occupe par le biais de projets qu'elle aura elle-même initiés, défendus et in fine réalisés.

En conclusion, la démarche des auteurs de cette motion recouvre plusieurs aspects qui ont le mérite d'être réaffirmés :

- large consensus politique autour de ce cette motion ;
- prise en considération de la problématique de la petite enfance sous l'angle du manque de places offertes ;
- élargissement du rayon des activités de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex ;
- dynamisation de la politique de la petite enfance.

(1) Luzius Mader (Office fédéral de la justice), *Guide de législation*, 2002, III

A la lumière de cet exposé des motifs, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux à réserver bon accueil à la présente motion.

- Vu les débats de la commission des Écoles & Jeunesse du 8 mars 2005 et les différents votes effectués,
- Vu les débats de la commission des Finances du 28 avril 2005 et du vote effectué,
- Vu la prise de conscience de tous les groupes politiques du Conseil municipal de la nécessité de donner un élan supplémentaire à la politique de la petite enfance, conjugué à celle du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

D É C I D E

1. D'étudier, en collaboration avec la commission des Écoles & Jeunesse, l'augmentation de la dotation annuelle de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex.
2. De présenter au Conseil municipal un projet de délibération allant dans le sens de la première invite de la présente motion.

La discussion est ouverte :

Mme Egger : je ne peux qu'inviter le Conseil municipal à soutenir cette motion car la Fondation pour la jeunesse de Thônex ne doit pas s'occuper uniquement d'EVE Chapelly. Elle est parfaitement à même de s'occuper d'autres projets.

La parole n'étant plus demandée ce projet de motion est accepté à l'unanimité par 23 voix.

11. Demande d'un crédit d'étude de Fr 82'000,- en vue de la réfection et de l'aménagement de mesures de modération du trafic au chemin du Foron. Discussion. Vote. (DA-05-14)

M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué à la Circulation donne des précisions sur ce point :

- Comme vous le savez, le chemin du Foron est fréquenté par de nombreux écoliers qui se rendent au Cycle du Foron. De plus, nous avons constaté que le trafic a fortement augmenté, ceci certainement en rapport avec le P&R de Moillesulaz.

A la suite d'un accident, une pétition des élèves du cycle nous est parvenue et les contrôles radars qui ont été effectués nous ont prouvé qu'il y avait vraiment des vitesses excessives sur ce chemin.

La commune est intervenue auprès de l'OTC afin que des mesures provisoires soient prises, ce qui a été fait et, comme vous le savez, nous avons une année pour effectuer une étude de circulation afin de mettre en place des aménagements définitifs. Cette étude ne sera cependant pas complète, car à la hauteur du passage à niveau, il faudra tenir compte du projet CEVA. Dans un premier temps des esquisses seront présentées, ensuite un avant-projet avec variantes permettra de vérifier la faisabilité technique, légale et financière des mesures proposées. Ensuite un projet définitif sera établi pour la demande d'autorisation de construire.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. Walter fait la déclaration suivante :

Lors de la séance de commission de circulation qui a proposé la mise en place de mesures provisoires à titre de test, nos remarques n'ont été suivies d'aucun effet et la réponse à une question écrite nous a convaincus de très profondes divergences avec les autorités cantonales sur la notion de « sécurité » sur la route.

Il faut d'abord relever que les aménagements désastreux en test actuellement ne concernent que la portion de route entre le passage à niveau et le double giratoire de la route de Jussy, portion où est situé le cycle d'orientation du Foron. La partie entre le passage à niveau et la douane de Moillesulaz n'a fait l'objet d'aucun aménagement. Pourtant, de nombreux jeunes se rendant au cycle empruntent ce tronçon où transitent à vitesse souvent excessive de nombreux véhicules et où la visibilité est réduite en raison de la courbe dans laquelle s'inscrit la route.

Les aménagements mis en place provisoirement sont une caricature de ce qui est le plus idiot et le plus dangereux en matière de sécurité routière. Les aménagements cyclables, s'ils paraissent intéressants aux « portes d'accès », sont des plus dangereux au rétrécissement central où ces mêmes cyclistes servent d'otages» pour protéger les piétons en étant rejetés sur la voie de circulation rétrécie, les exposant ainsi de façon dangereuse aux voitures qui ne peuvent croiser à cet endroit.

De même, nous avons très clairement relevé lors des travaux de la commission que les aménagements projetés aux « portes d'accès », ces fameux rétrécissements symétriques, ne permettaient pas de définir clairement les priorités pour les voitures et encourageaient les incivilités des véhicules qui de ce fait forceraient le passage. Ceci est hélas démontré quotidiennement aux heures de pointes, faisant de la loi de la jungle le credo des conducteurs, y compris les chauffeurs de bus TPG quittant leur dépôt voisin pour emprunter le chemin du Foron en aval.

A l'époque, nous avons reçu des assurances que ces erreurs de conception seraient corrigées lors des travaux définitifs. Voyant les effets de nos remarques avant leur mise en place, nous ne pouvons pas octroyer de crédit aux autorités cantonales sans exercer un droit de contrôle. Nous acceptons d'entrer en matière mais nous voulons renvoyer ce projet en commission afin d'en garantir le suivi et le contrôle. Ce sera ainsi le seul moyen d'exercer un indispensable droit au dialogue qui a cruellement fait défaut avant de n'avoir comme seule possibilité que de rejeter tout projet ficelé en Conseil municipal.

- M. Decrey : si des mesures ont été prises sur le haut du chemin du Foron c'est suite à la pétition des élèves du cycle et les contrôles radars qui ont eu lieu. Au même endroit, les aménagements qui ont été faits l'ont été par l'OTC, la commune n'a pas été consultée. Le crédit qui vous est demandé prévoit des aménagements jusqu'à la douane de Moillesulaz, ceci répondant aux vœux du groupe radical. Je ne vois pas le but de renvoyer ce crédit d'étude en commission, car il faut bien que nous mettions l'étude en route pour vous présenter des solutions.

Mme Jaquet : je ne reviendrai pas sur la dangerosité « des oreilles », M. Walter s'est largement exprimé à ce sujet. Nous sommes heureux de constater que le Conseil administratif, prenant en considération les plaintes des usagers et des riverains, ait décidé de faire une étude en vue d'améliorer la circulation et la sécurité dans ce chemin, nous souhaitons vraiment que cela se fasse le plus rapidement possible. Nous attendrons le retour en commission de l'avant-projet pour faire nos remarques. Le groupe libéral votera ce crédit d'étude.

M. Grandgirard : ce qui nous gêne pour une prise de décision immédiate est que nous n'avons pas de bilan de cette expérimentation d'une année. Nous sommes conscients que ces aménagements ont été effectués par l'OTC, mais nous aimerions vraiment un bilan afin de ne pas répéter certaines erreurs.

- M. Decrey : il n'est pas prévu un bilan de l'OTC sur cet aménagement provisoire. Nous sommes intervenus, suite aux remarques du parti radical. Il nous a été répondu que, pour l'instant, cela restait tel quel. Maintenant, c'est à la commune de décider ce qu'elle veut faire sur ce chemin et éviter des lacunes que présentent les aménagements de l'OTC.

M. Forte : je crois que le groupe radical a fait le bilan lui-même et nous avons tous constaté que ce que nous connaissons aujourd'hui est parfaitement insuffisant. Le but de ce crédit d'étude nous permettra d'avoir une vision globale sur ce périmètre.

M. Loutan : pourquoi parle-t-on de faire un contrôle des collecteurs et de la chaussée, y a-t-il un projet de mise en séparatif ?

- M. Decrey : il n'est pas question de refaire un collecteur mais nous profitons de cette étude pour voir si les collecteurs existants correspondent au projet CEVA qui devrait être en tranchée couverte.

M. Loutan : autre question : avez-vous envisagé de questionner les personnes mentionnées dans « le petit journal » remis la dernière fois qui ont une grande expérience de la gestion de la circulation, de la mixité piétons, cyclistes, voitures.

- M. Decrey : les mandataires pour ce projet sont : M. Savary de Trafitec qui a des contacts avec les personnes que vous avez mentionnées ainsi que M. Ott qui sera l'ingénieur civil.

M. Grandgirard : nous sommes rassurés car, visiblement, nous ne sommes pas les seuls à trouver les aménagements de l'OTC insuffisants. Il était important de le mentionner, car cela ne ressortait pas clairement de la demande de crédit qui nous a été présentée.

M. Walter : au vu de ce qui a été dit et en particulier que ce crédit couvre le secteur allant de la voie de chemin de fer à Moillesulaz, nous allons voter ce crédit.

M. Vacheron : il est important que la commission puisse être consultée pendant le processus de l'étude car une des options possibles est la mise en zone 30km/h. de ce chemin ce qui, de plus, ne coûte pas cher, on a vu des exemples de réalisation en Suisse allemande. Il ne faut pas partir sur un projet pharaonique mais faisons des aménagements simples mais efficaces. Il serait également important qu'en plus de la consultation de la commission on intègre les habitants du quartier dans le processus afin que cela ne reste pas uniquement des aménagements réalisés par des spécialistes.

- M. Decrey : nous allons travailler avec la commission et les habitants seront également consultés. Je ne suis pas contre la mise en place d'une zone 30km/h. mais l'État est en train de procéder à la hiérarchisation des voies de circulations et je crains que nous n'ayons pas grand chose à dire à ce sujet.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.*

La parole n'étant pas demandée, M. Roland Droz, 1^{er} vice-président du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu qu'il convient d'aménager le chemin du Foron afin d'améliorer les conditions de sécurité qui ne sont actuellement pas satisfaisantes et, de ce fait, présentent un danger pour les élèves qui se rendent au cycle du Foron,
- Vu la demande de crédit d'étude présentée par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 23 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 82'000,- en vue de la réfection et de l'aménagement de mesures de modération du trafic au chemin du Foron.
 2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 3. D'amortir cette dépense de Fr 82'000,- en même temps que le crédit de construction.
 4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.
12. Demande d'un crédit d'étude de Fr 110'000,- en vue de l'acquisition d'un pavillon scolaire, actuellement propriété du DAEL, dans le cadre des travaux de démolition et de reconstruction de l'école Marcelly. (DA-05-15)

M. Favre informe la Présidente qu'il se retire des débats étant personnellement impliqué dans ce projet.

M. Claude Détruche, Maire et Conseiller administratif délégué aux Travaux & Bâtiments donne des précisions sur cette demande de crédit :

- La démolition reconstruction de l'école Marcelly-Tronchet va nécessiter la mise à disposition d'un demi-groupe scolaire de 6 à 8 classes. Par voie de presse, le DAEL a mis, gratuitement, à disposition un pavillon scolaire, mais il faut réagir rapidement à cette offre car celle-ci est limitée dans le temps.

Ces prochains jours, la mise à l'enquête publique du déplacement du Théâtre Cirqule sur la parcelle du cycle du Foron va être publiée. La place actuelle du cirque va donc être disponible et le Conseil administratif a cru bon d'étudier cette possibilité.

Le coût de cette opération est également important car le montant total des travaux est estimé à Fr 2'125'000,-. Le pavillon du Bois-Des-Arts, qui représente 432 m² de plancher, a coûté Fr 1'060'000,- alors que celui qui nous est proposé est d'une surface brute de 1.440 m², le calcul est donc vite fait. Si l'on construit un pavillon de cette taille selon les normes de celui du Bois-Des-Arts, ce dernier reviendrait à Fr 3'535'000,-.

Afin d'avoir une vision très précise concernant cette acquisition nous vous demandons d'accepter ce crédit d'étude.

Une lettre a été envoyée aux responsables de groupes du Conseil municipal de la part d'un éventuel mandataire qui s'est senti lésé dans cette affaire. Nous tenons à préciser que lorsque nous envisageons des travaux le Conseil administratif procède chaque fois à 3, 5 voire plus demandes d'offres, selon l'importance du montant.

L'attribution du mandat est de la compétence du Conseil administratif, le montant de l'offre est un facteur mais il y a également des analyses qui sont faites sur la qualité du bureau ainsi que l'offre en général. De plus, si un écart de l'ordre de 3% est constaté le Conseil administratif va privilégier un bureau où une personne physique domiciliée sur notre commune.

M. Vacheron : nous avons déjà étudié ce pavillon, en son temps, dans le cadre de l'école du Bois-Des-Arts, mais je ne me souviens plus exactement de la raison pour laquelle nous n'avons pas donné une suite favorable à cette acquisition. D'autre part, est-il vraiment utile de réétudier ceci car il y a certains éléments qui pourraient être repris. Cette étude datant d'il y a environ 5 ans, comment ce fait-il que ce dernier n'ait pas eu d'acquéreur, est-il vraiment de si bonne qualité que ça ?

- M. Détruche : pour ce qui est du passé il s'agissait d'une question de taille par rapport à ce que l'on cherchait à l'époque ainsi qu'une question financière liée justement à la taille. L'étude globale est nécessaire car ce pavillon a quelques années de plus et l'emplacement prévu n'est pas le même.
- Mme RoCHAT : il faut rappeler qu'il y a tout de même eu un transfert de ce bien qui, à l'époque, appartenait à la Ville de Genève et qui a été repris par l'État en le maintenant au même endroit.
- M. Decrey : nous avons laissé tomber cette offre à l'époque car nous n'avions pas assez de place pour accueillir un bâtiment de cette taille.

Au Vote :

- *L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité par 22 voix (retrait de M. Favre).*

M. Stark : cette demande de crédit d'étude de Fr 110'000,- sera acceptée par le groupe radical.

Au vote :

- *La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité par 22 voix (retrait de M. Favre).*

Mme Egger : je vois dans le planning des travaux qu'il est prévu, en novembre 2005, des travaux de maçonnerie, fondations et canalisations, cela veut donc dire que le Théâtre Cirque aura déménagé à cette période, ce qui paraît étonnant au vu de la longueur des procédures.

- M. Détruche : on ne peut pas répondre sur un projet qui est géré par le DAEL, mais il est entendu que le planning qui vous est présenté est un planning idéal et que, compte tenu de la nature des travaux, cela ne serait pas trop grave si nous prendrions quelques mois de retard. Mais nous espérons que ce dossier se règlera de manière rapide.

M. Fischer : sachant que l'on ne va pas construire ce pavillon pour le déplacer 3 ans plus tard, il pourra être utile, en cas d'agrandissement de l'école du Pont-Bochet, ceci permettant aux élèves de venir sans avoir à traverser la route de Jussy.

M. Walter : juste une petite précision pour ceux qui n'étaient pas autour de cette table à l'époque, le pavillon nous était vendu par la Ville de Genève alors que cette fois il nous est mis à disposition.

M. Vacheron : ce pavillon devrait jouer un rôle clé pour les prochaines années vu les projets qui se dessinent sur les Communaux d'Ambilly. Nous pourrions alors mettre différentes classes venant de différents endroits à de différents moments dans cet équipement. L'étude devra nous donner des assurances quant à la qualité de ce bâtiment qui est appelé à durer un certain temps. Ce constat peut être fait rapidement sans avoir à dépenser les Fr 110'000,- prévus.

La parole n'étant plus demandée, Mme Evelyn Despland, 2^{ème} vice-présidente du Bureau, donne lecture du projet de délibération :

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que dans le cadre des travaux de démolition et reconstruction du groupe scolaire Marcelly-Tronchet, la commune de Thônex doit impérativement envisager la mise à disposition de locaux scolaires provisoires (6 à 8 classes + locaux annexes), afin de permettre la réalisation des travaux projetés en deux étapes.
- Attendu que le DAEL met gratuitement à disposition un pavillon provisoire sis rue Barthélémy-Menn. Ce pavillon a été utilisé initialement comme bâtiment scolaire de 12 classes, puis occupé dans un second temps pour les besoins de la faculté de médecine.
- Attendu que ce bâtiment, qui correspond aux besoins de la commune pour la rentrée scolaire de septembre 2006, serait construit sur le terrain appartenant à l'État de Genève. Il s'agit de la parcelle 5486, feuille 24 du cadastre de Thônex, faisant actuellement l'objet de négociation en vue du déplacement du Théâtre Cirqule (École de Cirque). D'autres implantations sont envisageables.
- Vu le montant estimé à Fr 2'125'000,- pour réaliser les travaux de démontage-remontage du pavillon,
- Vu la demande de crédit d'étude présentée par le service technique communal,
- Sur proposition du Conseil administratif,
- Par 22 voix, soit à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr 110'000,-,- en vue de l'acquisition d'un pavillon scolaire, actuellement propriété du DAEL, dans le cadre des travaux de démolition et de reconstruction de l'école Marcelly.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de Fr 110'000,- en même temps que le crédit de construction.
4. En cas de non-réalisation du projet, le crédit sera amorti au moyen de 5 (cinq) annuités qui figureront au budget de fonctionnement, dès l'année suivant l'abandon de celui-ci.

Il est 23h., nous passons donc au point 14. de l'ordre du jour – *Propositions du Conseil administratif.*

13. Projet de résolution déposé dans le délai légal par M. Guy Loutan, Conseiller municipal concernant : « la prévention des troubles auditifs à long terme par une gestion raisonnable du bruit lors des manifestations publiques à Thônex. (RM-05-04)

Ce point est reporté à la séance suivante.

14. Proposition du Conseil administratif
M. Détruche, Maire, le Conseil administratif « incorpore » n'a pas de proposition.
15. Questions écrites :
M. Claude Détruche, Maire, donne lecture de la réponse à la question écrite déposée lors de la séance du 12 avril 2005 par :
 - 15.1. M. Guy Loutan, Conseiller municipal, concernant : « le contrôle de l'origine du bois acheté et utilisé dans les achats et constructions de la commune, dans l'idée de protéger les forêts et les populations par l'emploi du bois certifié FSC ».

1. Globalement, la Commune consomme relativement peu de bois (pas de bâtiment en bois, peu de renouvellement de mobilier).
2. Jusqu'à présent, l'acquisition de bois ou de mobilier n'a pas été contrôlé FSC ou une autre certification.

Le mobilier scolaire est fait en bois d'origine française (Alsace).

Le sapin de construction provient, en général, de Suisse.

3. Il existe plusieurs eco-certifications :

FSC qui est la plus médiatisée et qui garantit la traçabilité du bois. Par exemple : toute la forêt genevoise est certifiée.

PEFC cette certification a été instaurée pour la défense des forêts mais par les propriétaires.

SFI certification pour les bois en provenance d'Amérique du Nord.

Actuellement, il n'y a pas d'exigences légales quant à l'utilisation du bois certifié. Les certifications ont, à la base, été créées pour les bois exotiques. Les forêts d'Europe de l'Ouest ne risquent pas la déforestation, globalement la surface des forêts est même en augmentation.

La forêt suisse est sous-utilisée et une partie des grumes part directement à l'étranger. Il n'y a, par exemple, plus qu'une usine qui fabrique de "l'aggloméré", dont 70 % de bois FSC mais entière de bois suisse.

Par exemple, le bois espagnol n'est jamais certifié mais les forêts sont bien gérées.

Un client peut exiger que le bois utilisé soit certifié FSC mais pour que le produit fini soit certifié, l'entreprise qui travaille le bois doit aussi être certifiée.

Un site Internet (FSC.ch) existe : www.fsc-suisse.ch

M. Loutan : merci pour cette réponse, j'aurais cependant souhaité qu'à la fin vous disiez oui à cette proposition dans le cadre de l'Agenda 21.

Puis, il est donné lecture d'une nouvelle question écrite

15.2. de M. Guy Loutan, Conseiller municipal, sur « l'information et la promotion d'une bonne gestion de l'eau de pluie et la végétalisation des toitures à l'occasion de la pose du réseau séparatif ».

Lors du Conseil municipal de décembre 2003, notre conseil a accepté l'amendement suivant concernant le chemin de Bédex:

- Inclure dans cette étude la promotion d'une meilleure gestion des eaux claires à l'échelle du quartier, dans le sens d'un ralentissement de l'écoulement (information des riverains sur les possibilités de rétention, végétalisation des toits plats ou à faible pente, utilisation domestique, infiltration...) et le maintien des bonnes voies actuelles de migration de la petite faune, voire leur amélioration (éviction des barrages et pièges, disposition judicieuse des grilles...) selon les nouvelles directives à sortir prochainement au DIAEE et DAEL.

En commission de l'urbanisme et développement durable du 21 avril 2005, il a été annoncé que "la commune demandera automatiquement aux propriétaires s'ils ont pensé aux toitures végétalisées".

Nous pouvons être reconnaissants à notre Conseil administratif pour cet engagement, qui est en parfait accord avec la bonne gestion de l'eau prévue par le PGEE et l'amélioration du microclimat thônésien.

La phase pratique étant encours, le Conseil administratif peut-il nous dire :

- comment se passe cette information (réunion de quartier, contacts personnels, délégation aux entreprises, distribution de documents, visites de réalisations, participation du DAEL ou DIAE...),
- quels sont les documents remis de façon à intéresser les candidats éventuels aux économies de tuyauteries et d'inondations grâce à l'aménagement de toits verts ou de biotopes, fossés d'infiltration, systèmes de réutilisation d'eau de pluie, etc... ,
- quel est l'accueil réservé à ces suggestions et les résultats obtenus, en particulier pour le ch. de Bédex, où de nombreux toits plat sont végétalisables et occasion de notre première expérience communale de notre politique d'information et de promotion,
- si la commune pense recenser les toits verts locaux pour en suivre l'évolution des surfaces avec les années ?

La bibliographie mentionnée dans la réponse du Conseil administratif pourra aussi orienter les lecteurs intéressés par ce sujet.

16. Propositions individuelles et questions

16.1. Bio-carburant :

M. Forte : je tiens à féliciter le Conseil administratif pour son initiative à ce sujet, d'autant plus que, le groupe démocrate-chrétien a déposé une Motion au Grand Conseil demandant l'implantation d'une usine de fabrication de bio-carburant. A ce sujet, avez-vous déjà choisi un fournisseur pour ce type de carburant ? Je vous signale qu'il en existe un sur le canton de Genève et il est important de favoriser l'économie locale.

16.2. M. Loutan pose les questions suivantes :

16.2.1. Parking à vélos à Moillesulaz

Serait-il possible de couvrir ce qui reste de ce parking de matière perméable, ce sera tout ça de moins pour le Foron.

16.2.2. Tram à Moillesulaz

Lorsque le tram démarre de Moillesulaz, le chauffeur regarde à gauche pour ne pas bloquer les voitures qui viennent du chemin du Foron. Ce matin, j'ai failli être écrasé par ce tram car celui-ci arrive derrière des buissons et on ne le voit pas. Cela représente un certain danger pour les piétons qui viennent de Thônex.

16.2.3. Ifs du chemin du Bois-Des-Arts

Ceux-ci n'ont pas eu de modification du sol à leurs pieds alors que cela fait une année que l'on a constaté qu'ils étaient en danger. Y-a-t-il moyen de faire quelque chose ?

16.2.4. Forum des Associations

Quand aura lieu le bilan de cette manifestation ?

- Decrey : ce n'est pas oublié mais nous sommes en pleine préparation de la fête des promotions et les associations sont déjà bien occupées pour l'instant.

16.2.5. Point 13 de l'ordre du jour

La résolution que j'ai déposée et qui n'a pu être traitée ce soir va être modifiée, je retire donc ce projet dans sa forme initiale.

16.3. Arrêt de tram

M. Vacheron : où en est-on concernant le déplacement de l'arrêt de tram entre la place de Graveson et la place du Chêne-Vert ?

- M. Decrey : une réunion vient d'avoir lieu. La commune de Chêne-Bourg désire un « tourner à gauche » en arrivant depuis l'avenue de Thônex. Les TPG ne sont pas opposés à cette proposition mais par contre l'OTC y est opposée. Les plans de base qui prévoyaient ce tourner à gauche ont été déposés à Berne. L'OTC va certainement déposer une opposition. Nous restons donc en attente d'une décision mais nous savons également que les TPG aimeraient aller vite sur ce projet.

M. Grandgirard : à ce sujet on constate que l'OTC n'a pas un bon suivi des dossiers. Ne pourrait-on pas faire pression via l'ACG afin que les communes soient plus écoutées par ce service de l'État ?

- M. Decrey : il y a pas mal de problèmes de personnel au sein de ce service et je ne crois pas que l'on puisse faire beaucoup de choses en ce moment.

M. Vacheron : il faut que le Conseil administratif soit attentif aux aménagements piétons et cyclistes sur la rue de Genève car pour ces derniers c'est vraiment une zone sinistrée.

- M. Decrey : une étude est faite dans ce sens qui devrait nous être présentée à la rentrée avec des projets de ce qui pourrait être créé sur la commune en matière de la mobilité douce.

M. Fischer : on peut se réjouir du déplacement de ces deux arrêts de tram en un seul, cela garantira une meilleure sécurité notamment pour les personnes qui traversent avec des poussettes.

M. Forte : si l'on peut se réjouir du déplacement de ces arrêts on ne peut pas forcément se réjouir de la mise en une seule voie de la circulation, cela nous promet de jolies files d'attente lors des heures de pointes.

17. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal pour la période allant du 1^{er} juin 2005 au 31 mai 2006. (DM-05-16)

17.1. Élection du nouveau Président

Présidence 2005-2006 :

M. Roland DROZ
(présenté par : Mme Egger
pour le groupe socialistes-verts)

Mme Constantin, Présidente en charge, donne lecture de son discours :

*Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère Administrative,
Monsieur le Conseiller Administratif,
Chers Collègues,*

Les mois et les années passent vite, me voici pratiquement au terme de mon mandat de Présidente puisque dès le 1er juin 2005, mon successeur, Monsieur Roland Droz, prendra le relais.

Mon agenda a été bien rempli par les obligations politiques, mais cette année a été pour moi une grande et satisfaisante expérience. Elle a été de surcroît très enrichissante au niveau des divers contacts extérieurs lors d'assemblées générales ou manifestations.

Ce mandat, je l'ai accompli avec plaisir même si certaines séances n'ont pas été évidentes à présider. J'ai essayé de faire au mieux et au plus près de ma conscience afin de remplir mon cahier des charges que vous m'aviez confié. Je vous remercie sincèrement de la confiance que vous m'avez accordée tout au long de mon année de Présidente.

Il n'est malheureusement pas possible d'évoquer toutes les actions et votes du Conseil Municipal durant ces derniers mois, toutefois, je tiens à relever ce soir, une des actions humanitaires et de solidarité qui a été faite. Lors de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2005, vous avez voté à la majorité, une somme de Fr. 5'000.- qui sera allouée pendant 5 ans aux pays dévastés par le séisme « Tsunami » du 26 décembre 2004, je vous félicite vivement pour ce geste de fraternité.

A ma connaissance, notre emploi du temps va rester chargé avec une fréquence de séances soutenue puisque nous avons encore d'importants dossiers à travailler, notamment les Communaux d'Ambilly et l'École de Marcelly, sans compter le prochain agrandissement de notre Mairie.

Je souhaite vivement que nos futurs débats se déroulent dans le respect mutuel, élément qui est primordial à mes yeux, et que l'on puisse obtenir un maximum de consensus autour de la table de ce Conseil Municipal.

Il est également fondamental en ce qui me concerne, que l'on ne perde pas de vue que nos décisions doivent avant tout être prises dans l'intérêt de nos Communiens et de notre Commune.

Ce soir, je tiens à remercier particulièrement Monsieur le Maire - Claude Détruche, Madame Isabel Rochat - Conseillère Administrative, Monsieur Philippe Decrey - Conseiller Administratif, pour leur travail, collaboration et soutien durant mon année de Présidente.

Parallèlement, mes remerciements vont aussi à Mesdames et Messieurs. les Conseillères et Conseillers municipaux pour leur engagement et leur collaboration.

J'adresse également mes vifs remerciements à Monsieur Philippe Guex - Secrétaire général - à Monsieur Michel Zeder - Secrétaire général adjoint - ainsi qu'à toutes et tous les collaboratrices et collaborateurs de l'Administration communale pour leur disponibilité et leurs services que j'ai grandement appréciés.

Je terminerai par féliciter et souhaiter un plein succès à mon successeur, Monsieur Roland Droz, pour son année de Président, que je suis certaine, il accomplira avec détermination. Je lui adresse mes meilleurs vœux de réussite.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une agréable fin de soirée.

Mme Doris Constantin passe la parole à M. Roland Droz et lui cède sa place afin de procéder à l'élection des membres du Bureau du Conseil municipal.

M. Roland Droz, nouveau Président, donne lecture de son discours :

*Monsieur le Maire,
Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,
Cher(e)s collègues,*

C'est avec un grand plaisir que j'entamerai cette année de présidence. Je tiens à vous remercier de la confiance que vous me témoignez en m'élisant à cette fonction, et particulièrement mon groupe, « les socialistes et les verts » pour m'avoir présenté. Merci également à mon prédécesseur, Madame Doris Constantin, pour le travail bien mené durant cette année passée à la présidence du Conseil municipal. Je tiens par ailleurs à souligner l'atmosphère très positive qui règne au sein du bureau du Conseil municipal.

Je m'efforcerai de tenir au mieux ce nouveau rôle pour répondre à vos attentes, en tentant de présider avec justesse, doigté, esprit de synthèse, et à une distance raisonnable de la cloche.

Cette année s'annonce riche en travaux, de gros projets en cours susciteront des débats et impliqueront des décisions importantes pour notre commune et notre région. Je pense notamment au projet du PAC Mon Idée Communaux d'Ambilly qui franchira de nouvelles étapes durant l'année à venir. Ce projet a démontré que, malgré un contexte difficile, les forces de progrès présentes tout autour de cette table voulaient trouver des voies communes et oeuvrer harmonieusement ; je suis sûr que nous maintiendrons ce cap, et que l'esprit d'équipe perdurera.

Nos débats continueront à être une source de nouvelles idées et de projets constructifs, même lorsqu'ils sont contradictoires ; car, vous en conviendrez, c'est à l'abri du dogmatisme et de l'extrémisme que la confrontation de points de vues fait souvent naître les réalisations les plus affinées.

Des communiens m'ont à plusieurs reprises demandé si j'étais un enfant de Thônex ; à cette singulière question, je réponds par la négative. Né en ville de Genève, j'ai été amené à vivre dans différentes communes à Genève, et également dans différents cantons suisse-allemands et romands. Le plus récent de ces changements m'a amené à Thônex où je vis depuis une dizaine d'années. Les projets que nous menons échappent fréquemment au cadre strictement thônésien, et j'espère que mes expériences contribueront à maintenir un débat ouvert, libéré et cohérent.

Je vous remercie, et bien que ce ne soit plus la saison je vous souhaite une bonne année !

17.2. Élection des membres du Bureau du Conseil municipal :

Le Bureau est constitué comme suit :

<u>1er vice-président :</u>	M. Pascal UEHLINGER
<u>2e vice-président :</u>	M. Alexis HYDE
<u>Secrétaire :</u>	M. Philippe GUERX
<u>Vice-secrétaire :</u>	Mme Jacqueline TOMASINI

M. Roland Droz restitue les pouvoirs à la Présidente en charge qui convie l'assemblée et le public à une collation à la salle Louis-Valencien.

M. Détruche, Maire, remercie Mme Constantin pour le travail déployé pendant cette année et lui remet un souvenir de la part du Conseil administratif.

*

La séance est levée à 23h.30

La Présidente :

Le Secrétaire :

Mme Doris CONSTANTIN

M. Philippe GUERX

Annexes : Tableaux point 6 ordre du jour